



Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales

Bureau des eaux souterraines et de la ressource en eau

Circulaire du 14 mai 2012 portant modification de la circulaire du 3 janvier 2011 définissant l'articulation entre les différents intervenants qui mettent en œuvre les réseaux de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement et de la directive-cadre sur l'eau (DCE)

NOR: DEVL1204551C

(Texte non paru au Journal officiel)

Date d'application : dès publication.

Résumé: la présente circulaire vise à modifier et préciser la circulaire du 3 janvier 2011 définissant l'articulation entre les différents intervenants qui mettent en œuvre les réseaux de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement et de la directive-cadre sur l'eau (DCE) au vu du retour d'expérience acquis depuis sa mise en application.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application.

Domaine : écologie, développement durable.

Mots clés liste fermée: Environnement.

Mots clés libres: DCE - SNDE - RCS - BSH.

Références :

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau;

Directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration;

Décret nº 2009-1543 du 11 décembre 2009 relatif au référentiel technique prévu par l'article R. 213-12-2 du code de l'environnement;

Arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement;

Arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau;

Avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mars 2012.

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement aux préfets de région (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]; directions régionales et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France [DRIEE]; directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL]); préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon (directions de l'agriculture et de la forêt [DAF]);





directeurs des agences de l'eau; directeurs des offices de l'eau; directeur général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA); directeur général du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) (pour exécution); secrétariat général (SPES et DAJ); préfets de département (pour information).

Cette circulaire vise à modifier et préciser la circulaire du 3 janvier 2011 définissant l'articulation entre les différents intervenants qui mettent en œuvre les réseaux de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement et de la directive-cadre sur l'eau (DCE) au vu du retour d'expérience acquis lors de sa première année de mise en application.

La figure 2 « Synthèse des livrables – échéances » du point 9 « Synthèse des livrables de l'année n – échéances à respecter » de la circulaire du 3 janvier 2011 est remplacée par les figures ci-dessous.

Les nouvelles dates mentionnées dans les figures ci-dessous remplacent celles de la circulaire du 3 janvier 2011.





« 9. Synthèse des livrables de l'année n – échéances à respecter

« 9.1. Bilan année n - 1, programmation travaux année n + 1

Producteur : BRGM

Destinataire : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date : 1er mars année N

Contenu : - Synthèse gestion technique du réseau année N-1 à l'échelle du bassin avec tableau de bord complété au 31/12 de l'année N-1

- Tableau mis à jour de l'état des lieux année N-1 (Analyse de la pérennité du réseau BRGM, Propositions de travaux année N+1)

Producteur : Autres producteurs de données

Destinataire : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date: 1er mars année N

Contenu : - Synthèse gestion technique du réseau année N-1 avec tableau de bord complété au 31/12 de l'année N-1

Destinataires: DREAL, BRGM et autres

Destinataires: DEB, BRGM, GT DCE ESO sous-groupe

- Tableau mis à jour de l'état des lieux année N-1 (Analyse de la pérennité du réseau, Propositions de travaux année N+1)

Producteurs : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date : Mars- avril année N

Contenu : Echanges multilatéraux producteurs de données/DREAL/ délégations de bassins/DEAL DOM pour finalisation du prévisionnel de travaux (année N+1)

Producteurs : Délégations de bassin/DEAL DOM Destinataires: ONEMA, DEB

Contenu: Document de synthèse général regroupant la gestion technique et opérationnelle des réseaux (année N-1), la validation opérationnelle des données renseignées dans ADES (année N-1) et le tableau mis à jour de l'état des lieux (Analyse de la pérennité des réseaux année N-1, Propositions de travaux (année N+1))

Producteur : ONEMA

quantité

Contenu : En relation avec la DEB et le BRGM, analyse des documents de synthèse générale des bassins année N-1 et des propositions de

Producteurs : GT DCE ESO sous-groupe quantité Destinataires: ONEMA, DEB, BRGM

Date : juin année N

Contenu: Avis sur le programme de l'action « Gestion opérationnelle du réseau piézométrique national » de la convention ONEMA-BRGM année N+1

Producteur: DEB **Destinataires: ONEMA**

Date: 1er juillet année N Contenu: Arbitrage propositions Bassins - ONEMA

> Producteur: ONEMA Destinataires: BRGM

Date: Septembre année N

Contenu: Finalisation du programme de l'action « Gestion opérationnelle du réseau piézométrique national » de la convention ONEMA-BRGM année N+1

Producteur: DEB Destinataires: ONEMA, BRGM

Date: Octobre année N

Contenu: Validation du programme de l'action « Gestion opérationnelle du réseau piézométrique national » de la convention ONEMA-BRGM année N+1

Producteur: DEB/ONEMA/BRGM Destinataires : Délégations de bassins/DEAL DOM

Date : dès signature de la convention année N+1

Contenu: Retour aux Délégations de bassin/DEAL DOM sur les travaux inscrits dans le programme de l'action « Gestion opérationnelle du réseau piézométrique

national » de la convention ONEMA-BRGM année N+1





« 9.2. Gestion et suivi du réseau année n

Producteur: BRGM

Destinataire : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date: 30 juin année N

Contenu : Eléments techniques relatifs à la qualification des données dans ADES de l'année N : tableau de bord complété janvier/mai de l'année N et note d'avancement de bassin

Producteur : Autres producteurs de données

Destinataire : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date: 30 juin année N

 $\label{lem:contenu:eléments techniques relatifs à la qualification des données dans ADES de l'année N : tableau de bord complété janvier/mai de l'année N et note d'avancement de bassin$

Destinataires : producteurs de données, ONEMA,

Producteurs : Délégations de bassin/DEAL DOM

2.55

DEB

Date : 30 juillet année N

Contenu : Validation opérationnelle des données renseignées dans ADES pour janvier/mai de l'année N

Producteur: BRGM

Destinataire : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date: 30 novembre année N

 $\label{lem:contenu:eléments} \textbf{Contenu}: Eléments techniques relatifs à la qualification des données dans ADES l'année N : tableau de bord complété juin/octobre année N$

Producteur : Autres producteurs de données

Destinataire : Délégations de bassin/DEAL DOM

Date: 30 novembre année N

 $\label{lem:contenu:} \textbf{Contenu:} \ Eléments \ techniques \ relatifs \ \grave{a} \ la \ qualification \ des \\ données \ dans \ ADES \ l'année \ N: \ tableau \ de \ bord \ complété \ juin/$

Producteurs : Délégations de bassin/DEAL DOM

DEB

Date: 30 décembre année N

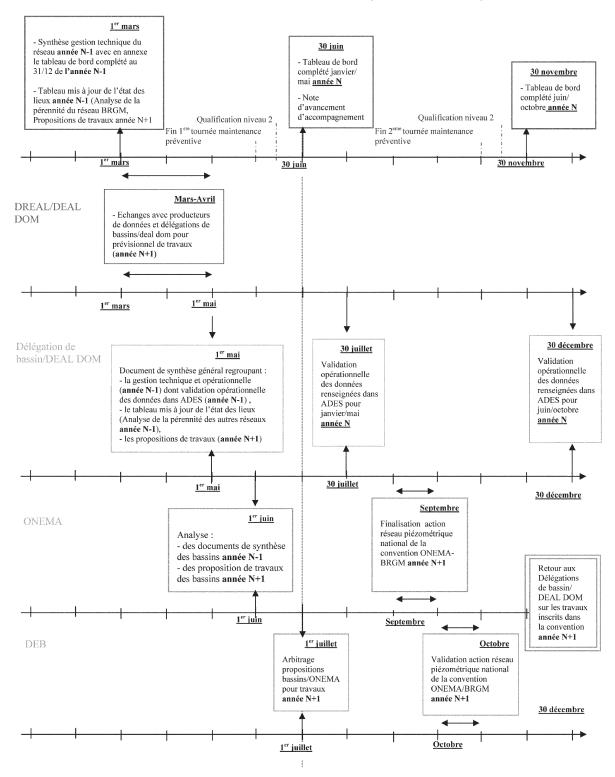
Contenu : Validation opérationnelle des données renseignées dans ADES pour juin/octobre de l'année N

Destinataires : producteurs de données, ONEMA,



« 9.3. Chronogramme principaux acteurs

Producteurs de données (BRGM et autres)



Vous voudrez bien me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente circulaire.





La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 mai 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général, J.-F. Monteils La directrice de l'eau et de la biodiversité, O. GAUTHIER